

### 5.3 CHAMPIONNAT REGIONAL SENIORS

28 mai au Golf de Sologne

#### RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

Ce règlement est complété par le règlement général des épreuves fédérales  
Les conditions des règlements particuliers priment celles du règlement général

#### CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ouvert aux licenciés de la Ligue du Centre Val de Loire classés seniors 1 ou 2 en 2018 et qui répondent aux conditions d'index suivantes : Dames < 28, Messieurs < 24.

Seniors 1 et 2 messieurs :

1<sup>ère</sup> série : index inférieur à 15.4

2<sup>ème</sup> série : index jusqu'à 24

Seniors dames :

1<sup>ère</sup> série : index inférieur à 18.4

2<sup>ème</sup> série : index jusqu'à 28

Ouvert aux joueuses et joueurs ayant, la veille de l'épreuve, 50 ans ou plus pour les dames et seniors 1 messieurs, et 65 ans pour les seniors 2 messieurs.

Certificat médical obligatoirement enregistré par la FFGolf avant la date limite d'inscription.

#### FORME DE JEU

**STROKE-PLAY / 18 trous**, classement individuel en brut par sexe.

Pour les titres, en cas d'égalité, le départage se fera en play-off trou par trou. Pour les suivants le départage se fera sur les derniers 9 trous, 6 trous, 3 trous et le dernier trou.

#### ENGAGEMENTS

Engagement auprès de la Ligue (contact@golf-centre.fr) avant le 25 mai 2018. Précisez votre catégorie "Seniors" ou "Seniors 2" et votre index. Engagements 33 € (28 € de Green Fee et 5 € d'engagement) à régler sur place par chèque.

#### DEPARTS

Heures de départ disponibles au Club et sur le site de la Ligue [www.golf-centre.fr](http://www.golf-centre.fr) à partir du 26 mai 2018.

#### PRIX

Le premier et la première dans chaque catégorie et dans chaque série du classement en brut sera Champion régional.

#### COMITE DE L'ÉPREUVE

Deux représentants du club effectivement présents, l'Arbitre et l'OEC.